



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
**KARATÉ**

**RÈGLEMENT  
D'ARBITRAGE**  
SAISON 2019 / 2020

**KARATÉ  
CONTACT**

KARATÉ FULL CONTACT - INTER-DISCIPLINES



# REGLEMENT KARATE LIGHT CONTACT

Règlement sportif et d'arbitrage

Mis à jour le 1<sup>er</sup> juillet 2019

**Toute manifestation de Karaté Light Contact ne peut être organisée qu'avec l'autorisation de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées ou de son instance décentralisée Ligue Régionale – Zone Interdépartementale – Département.**

# SOMMAIRE

ARTICLE 1 - REGLES DU KARATE LIGHT CONTACT : .....	40
ARTICLE 2 - L'AIRE DE COMPETITION : .....	41
ARTICLE 3 - REGLEMENT MEDICAL : .....	41
ARTICLE 4 - LES CATEGORIES D'AGE ET DE POIDS .....	42
ARTICLE 5 - TEMPS DES RENCONTRES : .....	43
ARTICLE 6 - L'EQUIPEMENT : .....	43
ARTICLE 7 - PESEE : .....	44
ARTICLE 8 - TOUCHES AUTORISEES EN KARATE LIGHT CONTACT : .....	45
ARTICLE 9 - ZONES DE TOUCHES ET COMPORTEMENTS NON AUTORISES : .....	45
ARTICLE 10 - TECHNIQUES AUTORISEES : .....	45
ARTICLE 11 - L'EQUIPE OFFICIELLE (SUR TATAMIS) : .....	47
LE RESPONSABLE DE TATAMI : .....	47
LE SUPERVISEUR : .....	48
L'ARBITRE : .....	48
LE CHRONOMETREUR : .....	53
LE JUGE : .....	53
ARTICLE 12 - RECLAMATIONS : .....	54
ARTICLE 13 - SERVICE MEDICAL : .....	54
ARTICLE 14 - LE COACH : .....	55
ARTICLE 15 - L'ORGANISATEUR /OBLIGATIONS : .....	55

## **DEFINITION DU KARATE LIGHT CONTACT :**

Le Karaté Light Contact est une discipline duelliste d'opposition en combat pieds - poings au-dessus de la ceinture où l'intention d'un combattant est de battre son adversaire par le nombre et la précision des cibles atteintes avec contrôle, par la variété des techniques et enchaînements employés et notamment l'utilisation équilibrée des pieds et des poings. La tactique et le contrôle parfait des touches sont des critères déterminant pour la victoire.

Les touches en poings et en pieds référencées doivent être données sur des cibles autorisées avec précision, vitesse et contrôle absolu. Les cibles autorisées sont la face et les côtés de la tête, le devant et les côtés du corps au-dessus de la ceinture. Les balayages ou déséquilibres extérieurs et intérieurs effectués sur les chaussons de protection sont autorisés.

L'opposition se déroule sur un tatami règlementaire de 10/10m ; l'aire d'évolution des compétiteurs est limitée à 8/8m. Pour les catégories pupilles à cadets, l'aire d'évolution pourra être de 7/7m ou 6/6 m. La rencontre pourra également se dérouler sur un ring.

L'arbitre central ne juge pas les compétiteurs ; il s'assure que les règles sont correctement appliquées et laisse le combat se dérouler tant qu'il n'y a pas de faute avérée.

Sans stopper l'opposition, les juges apprécient le nombre et la précision des « touches » sur les cibles autorisées, la variété des techniques et enchaînements employés, notamment l'utilisation équilibrée des pieds et poings, la tactique et le contrôle parfait des touches et attribuent à la fin de chaque round une note (1,2 ou 3 points) aux compétiteurs.

## **ARTICLE 1 - REGLES DU KARATE LIGHT CONTACT :**

Les compétiteurs se présentent sur le tatami ou sur le ring en tenue règlementaire, équipés de leurs protections homologuées et après vérification des éventuels bandages souples par les juges 1 et 3, peuvent mettre leurs gants.

A l'appel de l'arbitre ils rejoignent le centre du tapis face à face à deux mètres l'un de l'autre). Après les dernières recommandations de l'arbitre et à son commandement « PRÊT », ils se mettent en position de combat en attendant le signal de départ de l'arbitre « ALLEZ ». L'arbitre demande aux juges, au chronométreur s'ils sont prêts.

Le temps ne peut être arrêté que par le commandement « CHRONO » de l'arbitre.

Un combattant peut demander l'arrêt du temps en levant un bras afin de replacer son équipement de sécurité ou faire vérifier une blessure. L'arbitre ne doit pas arrêter le temps s'il estime que cela fera perdre l'avantage à l'autre combattant.

Si un arbitre estime qu'un combattant demande des arrêts répétitifs afin de se reposer ou d'empêcher son adversaire de marquer des points, une remarque verbale lui sera adressée en premier lieu, puis des pénalités lui seront donné. Si cela se reproduit, l'arbitre lui infligera la défaite du round par 3-0, ou pourra le disqualifier.

## **ARTICLE 2 - L'AIRE DE COMPETITION :**

Durant le combat personne ne sera admis sur l'aire de compétition à part l'arbitre ou les services médicaux sur appel de celui-ci.

Personne, outre le staff officiel, ne sera autorisé à dialoguer avec les juges.

Les rencontres se font sur un tatami officiel de 10/10m ou éventuellement sur un ring.

L'aire dévolution des combattants sur tatamis est de 8/8m pour les minimes, cadets, juniors et seniors et vétérans. Pour les catégories poussins, pupilles et benjamins, l'aire d'évolution pourra être de 6/6 m.

Lorsque qu'un pied est à l'extérieur de cette zone le compétiteur est déclaré « SORTIE » sauf s'il s'agit d'une poussée de l'adversaire qui pourra, éventuellement, être lui-même sanctionné.

## **ARTICLE 3 - REGLEMENT MEDICAL :**

Chaque compétiteur devra être en possession d'un passeport sportif et d'une licence en cours de validité délivré par la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées sur lequel figurera un certificat médical (de la saison en cours) de non-contre-indication à la pratique des Arts Martiaux et Sports de Combat en compétition de contact léger reconnu par la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées. Le compétiteur présentera son passeport dûment rempli à chaque contrôle et procédure de pesée (cf. règlements Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées.).

**IMPORTANT** : Tout compétiteur n'étant pas en règle avec le règlement médical ne sera pas autorisé à combattre.

## ARTICLE 4 - LES CATEGORIES D'ÂGE ET DE POIDS

Catégories d'âge de poussins à vétérans							
Poussins	Pupilles	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Seniors	Vétérans
6 - 7 ans	8 - 9 ans	10 - 11 ans	12 - 13 ans	14 - 15 ans	16 - 17 ans	18 - 40 ans	41 ans et +
Nés en 2012 - 2013	Nés en 2011 - 2010	Nés en 2009 - 2008	Nés en 2007 - 2006	Nés en 2004 - 2005	Nés en 2002 - 2003	Nés en 2001 - 1979	Nés en 1978 et avant

Catégories de poids de poussins à vétérans							
Poussins	Pupilles	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Seniors	Vétérans
6-7 ans	8-9 ans	10-11 ans	12-13 ans	14-15 ans	16-17 ans	18-40 ans	41 ans et +
Féminines							
-20kg	- 25kg	- 30kg	- 35kg	- 40kg	- 48kg	- 50kg	- 50kg
-25kg	- 30kg	- 35kg	- 40kg	- 45kg	- 53kg	- 54kg	-60kg
- 30kg	- 35kg	- 40kg	- 45kg	- 50kg	- 58kg	- 58kg	+60kg
- 35kg	- 40kg	- 45kg	- 50kg	- 55kg	- 63kg	- 63kg	
+35kg	- 45kg	- 50kg	- 55kg	- 60kg	- 68kg	- 68kg	
	+45kg	+50kg	+55kg	+60kg	+68kg	+68kg	
Masculins							
- 25kg	- 30kg	- 30kg	- 35kg	- 45kg	- 55kg	- 56kg	-60kg
- 30kg	- 35kg	- 35kg	- 40kg	- 50kg	- 60kg	- 60kg	-68kg
- 35kg	- 40kg	- 40kg	- 45kg	- 55kg	- 65kg	- 64kg	-76kg
- 40kg	- 45kg	- 45kg	- 50kg	- 60kg	- 70kg	- 68kg	-85kg
+40kg	- 50kg	- 50kg	- 55kg	- 65kg	- 75kg	- 72kg	+85kg
	+50kg	- 55kg	- 60kg	- 70kg	- 80kg	- 76kg	
		+55kg	+60kg	- 75kg	+80kg	-80kg	
				+75kg		-85kg	
						-90kg	
						+90kg	

**Attention : La catégorie Poussin n'a pas accès à l'échelon national.**  
**Le jour de la rencontre, l'organisation se réserve le droit de créer une catégorie visant à réduire les écarts de poids importants dans les catégories de poids extrêmes.**

## ARTICLE 5 - TEMPS DES RENCONTRES :

Juniors, Seniors M/F : les qualifications et les finales se déroulent en 2 X 2m avec 1mn de repos entre les rounds.

Vétérans, Cadets et Minimes M/F : les qualifications et les finales se déroulent en 2 X 1,30m avec 1mn de repos entre les rounds.

Pupilles et Benjamins M/F : les qualifications et les finales se déroulent en 2 X 1,15m avec une minute de repos entre les rounds.

Poussins M/F : les qualifications et les finales se déroulent en 2 X 1 m avec une minute de repos entre les rounds

En Championnat de France un compétiteur devra obligatoirement posséder la nationalité française. Les participants devront obligatoirement présenter leur carte nationale d'identité à la pesée.

**Aucun sur-classement de catégorie d'âge n'est autorisé.**

## ARTICLE 6 - L'EQUIPEMENT :

Les différentes protections composant l'équipement du Karaté Light contact doivent être soumises à l'homologation de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées.

Les compétiteurs seront différenciés par un équipement rouge (casque, gants, chaussons, et ceinture) pour le 1<sup>er</sup> appelé, et un équipement bleu (casque, gants, chaussons, et ceinture) pour le second.

### LES GANTS :

Ils devront être à velcro, de couleur rouge ou bleue, en bon état et homologués par la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées :

Poussins - Pupilles - Benjamins Masc/Fem : 6 onces ou 8 onces

Minimes Masc/Fem : 8 onces ou 10 onces

Cadets et juniors Masc/Fem : 10 onces pour les toutes les catégories de poids jusqu'aux -75kg inclus et 12 onces pour toutes celles au-dessus de 75kg (rouges ou bleus).

Séniors et vétérans Masc/Fem : 10 onces pour les toutes les catégories de poids jusqu'aux -72kg inclus et 12 onces pour toutes celles au-dessus de 72kg (rouges ou bleus).

### LES BANDAGES :

Les compétiteurs ont droit à une bande de coton extensible ne devant pas

excéder 2,5 m de long et 5cm de large ; le bandage croisé est autorisé.  
Aucune autre espèce de bandage ne pourra être employée, l'emploi de tape, ou de produit similaire est formellement interdit.  
Toutefois un sparadrap de 7.5cm de long et de 2.5cm de large peut être posé au niveau du poignet pour retenir le bandage.

Les juges 1 et 3 vérifieront les bandages avant la mise en place des gants.

### **LES PROTECTIONS DE PIEDS :**

Les protections de pieds de type Boxe Américaine-Full Contact sont les seuls homologués (couleur rouge ou bleue obligatoire).

### **LES PROTECTIONS OBLIGATOIRES :**

**Pour les garçons :** gants et protèges pieds homologués, protèges tibias, coquille, protège dents et casque type olympique avec ou sans pommettes.

**Pour les filles :** gants et protèges pieds homologués, protèges tibias, protège poitrine (à partir de benjamines), protège dents et casque type olympique sans pommettes.

### **LA TENUE :**

La tenue devra être décente et propre, tous les compétiteurs de « Karaté Light Contact » se présenteront avec un pantalon style kimono sans inscription ou boxe américaine-full contact, tee-shirt ou débardeur ne comportant aucune inscription ou publicité excepté l'écusson et/ou le nom du club, ceinture rouge ou bleue.

Le port de bijoux, boucles d'oreilles, bagues, piercing...est formellement interdit pour des raisons de sécurité.

Les prothèses auditives et optiques sont interdites en compétition.

## **ARTICLE 7 - PESEE :**

Elle s'effectuera sous la direction de la commission sportive sous le contrôle possible des chefs de tatamis.

Pour toutes les rencontres, tous les compétiteurs de toutes catégories doivent être impérativement pesés sur une balance à curseur (+ ou - vingt grammes) ou sur une balance électronique (+ou - deux cent grammes).

### **TOLERANCE DE POIDS :**

Aucune tolérance de poids ne sera acceptée si la pesée a lieu la veille de la rencontre ou dans la matinée.



Si la pesée a lieu l'après-midi ou en soirée, la tolérance sera de cinq cents grammes.

En dessous de la limite inférieure de la catégorie de poids (hors championnats et coupes), la rencontre peut avoir lieu si la différence de poids entre les deux candidats n'est pas supérieure à l'écart de la catégorie.

## **ARTICLE 8 - TOUCHES AUTORISEES EN KARATE LIGHT CONTACT :**

La tête : face et côtés

Le corps : face et flancs

Pieds : seulement pour les balayages, déséquilibres extérieurs et intérieurs sur le chausson de protection.

## **ARTICLE 9 - ZONES DE TOUCHES ET COMPORTEMENTS NON AUTORISES :**

Les coups de pieds dans les jambes sont interdits.

Frapper avec les mains ouvertes.

Attaquer la gorge, les parties génitales, le dos, derrière la tête, les jambes.

Attaquer avec le coude, l'arête de la main, le pouce et les épaules, donner des coups de tête.

S'enfuir, tourner le dos, saisir, esquiver en dessous de la ceinture.

Attaquer un adversaire tombé ou encore au sol, ou qui a une main ou un genou au sol.

Attaquer un adversaire hors de la zone de compétition

Continuer alors que le commandement (stop) a été formulé, ou après la fin du round.

Huiler abondamment le visage ou le corps.

Ces infractions aux règlements peuvent, en fonction de leur niveau de gravité, être sanctionnées par des remarques, pénalités, perte du round 6-0 ou même une disqualification.

## **ARTICLE 10 - TECHNIQUES AUTORISEES :**

Coup de pied de face :

Coup de pied exécuté directement vers l'avant avec le dessous du pied (ou talon)

Coup de pied de côté :

Coup de pied exécuté latéralement avec le dessous du pied (talon ou tranchant)

**Coup de pied circulaire :**

Coup de pied exécuté suivant une trajectoire circulaire avec le dessus du pied

**Coup de pied retourné direct :**

Coup de pied exécuté après un mouvement de rotation du corps, directement vers l'arrière avec le talon, le bol ou le plat du pied

**Coup de pied en revers :**

Coup de pied circulaire exécuté de l'intérieur vers l'extérieur avec le talon ou le plat du pied

**Coup de pied retombant :**

Coup de pied exécuté en frappant de haut en bas avec le talon ou le plat du pied

**Coup de pied en croissant :**

Coup de pied circulaire exécuté avec l'intérieur ou l'extérieur du pied en position fléchie ou tendue

Toutes ces techniques de coups de pied peuvent s'effectuer retournées ou sautées.

**Balayages :**

Techniques exécutées avec le tranchant du pied sur le chausson de protection vers l'intérieur ou l'extérieur.

**Crochet :**

Coup de poing suivant une trajectoire circulaire donné à mi-distance ou en corps à corps.

**Direct :**

Coup de poing direct suivant une trajectoire rectiligne

**Uppercut :**

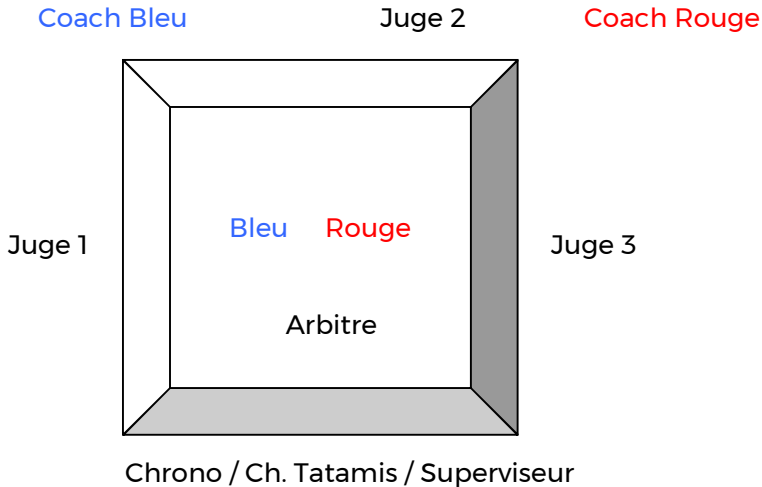
Coup suivant une trajectoire verticale/oblique du bas vers le haut délivré à mi-distance ou en corps à corps.

**Coup de poing sauté :**

Direct du bras arrière avec une extension et une propulsion vers l'avant.

## ARTICLE 11 - L'EQUIPE OFFICIELLE (SUR TATAMIS) :

Voir dessin ci-dessous :



Elle est désignée par l'instance fédérale du département, ligue ou national, en fonction du niveau de la compétition.

### **Elle comprend :**

- Le responsable du ring ou de tatami
- Le Superviseur
- L'arbitre
- Le chronométrateur
- Les juges

### **LE RESPONSABLE DE TATAMI :**

- Il affecte les juges et arbitres pour chaque rencontre.
- Il vérifie le bon déroulement des rencontres.
- Il inscrit les résultats et décisions de chaque rencontre sur les feuilles de matchs et appose sa signature.
- Il est le responsable administratif des documents de son tableau (feuille de déclarations d'accident, enregistrement des réclamations, certificats médicaux etc..).
- Il s'assurera de la présence d'un service médical afin de pouvoir répondre

rapidement à une demande de l'arbitre central.

Pour une compétition départementale, le responsable de tatamis doit être au moins de niveau régional.

Pour une compétition régionale, il doit avoir au moins le niveau national.

Le responsable de Tatamis est le juge ultime pour toute décision ou jugement à prendre immédiatement. Il a tous les pouvoirs de décision dans la limite des points prévus par la réglementation de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées qui régissent la pratique du Karaté Light Contact.

Il pourra selon les cas suivants changer la décision :

- s'il y a une erreur dans le calcul des points attribués par les juges
- violation ou vice de procédure du règlement fédéral.

### **LE SUPERVISEUR :**

Il doit suivre attentivement le bon déroulement du combat et de l'application du règlement.

Il doit intervenir auprès de l'arbitre dans le cas où l'application du règlement n'est pas conforme, notamment dans la bonne application des sanctions.

Il harmonise les notes en cas de disparités importantes dans les jugements (ex : si 2 juges donnent 1 point bleu et le troisième juge donne 2 points rouge, alors la note rouge sera ramenée à 1 point)

### **L'ARBITRE :**

L'arbitre devra connaître parfaitement les règlements de la compétition de Karaté Light Contact.

Il doit :

S'assurer de la présence de l'équipe officielle

Réunir les deux combattants au centre de l'aire de compétition au début de chaque rencontre afin de leur rappeler les consignes essentielles

Veiller à ce que les deux combattants se saluent avant le début et la fin de la rencontre

Proclamer la décision à l'issue de la rencontre.

### **Les commandements de l'arbitre :**

« **PRÊT!** » Ce commandement est utilisé pour mettre, ou remettre les

deux combattants en garde au début de chaque reprise ou après une intervention de l'arbitre central.

« **ALLEZ!** » L'arbitre l'utilise pour lancer ou relancer le combat.

« **CHRONO!** » Ce commandement stoppe le chrono et est utilisé pour arrêter les combattants qui doivent se replacer au centre de l'aire de compétition.

« **STOP!** » A ce commandement les deux compétiteurs s'arrêtent de combattre et reculent d'un pas. Le chronomètre ne s'arrête pas, leur assaut reprend après le commandement « ALLEZ » de l'arbitre, sans revenir au centre de l'aire de compétition.

« **SORTIE!** » différencier les sorties volontaires, donc sanctionnées (1<sup>er</sup>: Pénalité / 2<sup>ème</sup>: Pénalité / 3<sup>ème</sup>: Pénalité / 4<sup>ème</sup>: Pénalité et perte du round = 9 à 0) à celles provoquées par des poussées de l'adversaire qui peut alors être sanctionné.

#### Les interventions de l'arbitre :

Il doit veiller à ce que les deux combattants se présentent sur l'aire de compétition dans la minute qui suit leur appel.

Si un des combattants sans raison valable reconnue se présente en retard de plus d'une minute il sera disqualifié.

C'est le chronométreur qui, à la demande de l'arbitre décompte le temps.

Il doit veiller à ce que le coach et le soigneur soient bien en tenue de sport et baskets à l'emplacement qui leur sont impartis. Seul le coach sera habilité à rester à la place qui lui est réservée durant les rounds, le soigneur pourra le rejoindre pendant les temps de repos.

Le coach ne peut donner des conseils que pendant la période de repos.

Le non-respect de cette règle peut entraîner les sanctions suivantes :

1° fois l'arbitre donne une remarque verbale au coach

2° fois l'arbitre donne une pénalité au compétiteur pour l'attitude du coach

3° fois l'arbitre donne une pénalité au compétiteur pour l'attitude du coach

4° fois Perte du round 6 à 0

## 5° fois Disqualification

L'arbitre n'est pas tenu de respecter l'échelle des pénalités au regard de la gravité de l'infraction.

Afin de clarifier ses interventions, il utilisera les justifications suivantes :

Contact excessif = touche non contrôlée

Tête en avant ou genou en avant

Non-respect des commandements de l'arbitre

Comportement antisportif...

- Il doit veiller à ce que toutes ses interventions, soient à la fois orales et gestuelles pour une meilleure compréhension.
- Il peut séparer les adversaires physiquement si ceux-ci n'obtempèrent pas à ses commandements verbaux.  
Une intervention de ce genre peut entraîner un avertissement à l'un ou à l'autre des participants ou même aux deux suivants le cas.
- Si l'un des deux compétiteurs démontre une insuffisance technique, il pourra arrêter la rencontre, ce qui entraînera la défaite du concurrent et la victoire par arrêt de l'arbitre de son adversaire.

Si un combattant perd son protège dents, il doit stopper la rencontre, puis envoyer celui-ci vers son coach pour rincer le protège dents et le remettre rapidement.

A la 3<sup>ème</sup> perte dans le même round, le combattant sera pénalisé selon l'échelle de pénalités en vigueur.

### Les sanctions de l'arbitre :

Il existe 2 catégories de sanctions en Karaté Light Contact :

Une 1<sup>ère</sup> catégorie regroupant l'ensemble des infractions au règlement à l'exception des sorties.

Une 2<sup>ème</sup> catégorie qui ne compte que les sorties, toutefois cette catégorie n'a pas lieu d'exister en cas de rencontre sur ring.

Les avertissements infligés dans chacune des catégories ne sont pas cumulable d'une catégorie à une autre.

### Les remarques :

Pour toute faute bénigne, l'arbitre peut faire des remarques verbales aux compétiteurs qui seront sans incidences sur les jugements.

### Les pénalités :

La première pénalité entraîne le retrait d'un point

La deuxième pénalité entraîne le retrait d'un second point

La troisième entraîne la perte du round par 6 à 0

### La disqualification :

Elle est prononcée par l'arbitre après accord des juges pour tout comportement antisportif ou non-respect du règlement.

Si les deux participants sont coupables, ils recevront alors tous les deux des remarques, des avertissements et pourront même être disqualifiés ensemble.

### Annonce ou demande de sanction par l'arbitre :

Lorsqu' une faute mérite une sanction, l'arbitre doit arrêter le combat pendant la reprise.

Il doit demander aux deux combattants de rejoindre leurs positions de départ au centre de l'aire et attribue la sanction.

Il indique de l'index, bras tendu, le combattant sanctionné.

Il annonce la sanction à haute voix et par geste la faute.

1<sup>ère</sup> pénalité = -1 point

2<sup>ème</sup> pénalité= -1 point cumulé

Perte du round 6-0

Disqualification

Il s'agit de Karaté Light Contact, par conséquent les coups portés doivent toucher et non percuter ; c'est l'essence même du Karaté Light Contact où le Hors Combat est interdit.

Conséquences en combat :

Lorsqu'un participant est hors combat suite à des coups appuyés de son adversaire, l'arbitre indique le coin neutre à son adversaire puis appelle le médecin et consulte ses juges pour la sanction à infliger à l'adversaire s'il est considéré comme fautif.

Par la même le jet de l'éponge n'a pas lieu d'exister en Karaté Light Contact, toutefois le coach pourra demander l'arrêt de la rencontre s'il juge son compétiteur trop en dessous du niveau requis.

Blessure accidentelle d'un participant :

Si pour une raison quelconque un combattant se blesse au cours d'une rencontre sans que l'accident soit imputable à un coup de son adversaire, celui-ci sera considéré comme hors combat.

### Le comptage :

Un compétiteur qui refusera de se mettre en garde, ou qui tardera de reprendre l'assaut au commandement de l'arbitre afin de gagner délibérément du temps pour récupérer pourra être compté par l'arbitre. Dans ce cas il ne pourra gagner la reprise.

Tout comportement antisportif pourra entraîner la disqualification du compétiteur, voire le conseil de discipline de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées.

### Coups accidentels :

Si la rencontre est stoppée par une faute accidentelle, l'arbitre doit décider si le combattant accidenté peut continuer le combat ou non, l'arbitre peut se faire assister du service médical.

Si le combattant n'a pas de blessure sérieuse, l'arbitre se doit de faire repartir le combat dans un laps de temps raisonnable.

Si dans le cas d'une faute accidentelle au cours du 1<sup>er</sup> round, le combattant est considéré inapte à reprendre le combat, il y aura systématiquement décision des juges (désignation du vainqueur).

Si un coup accidentel survient pendant les rounds suivants et que le combat est arrêté, la décision se fera au décompte des points obtenus lors des rounds précédents.

### Préparation physique et psychologique :

L'arbitre doit avoir satisfait à la visite médicale annuelle et doit être en pleine possession de ses moyens.

Son rôle est essentiel. Il doit prendre conscience qu'on lui confie la mission de faire respecter les règles et la sécurité des deux athlètes.

Son premier souci sera donc d'assurer la protection effective des combattants.

Cette responsabilité sera présente à son esprit durant tout le combat.

### Rôle de l'arbitre avant le combat :

Il s'assure que les ongles des pieds des combattants ne sont pas dangereux.

Il s'assure que les bandages sont posés de façon réglementaire.

L'arbitre doit également s'assurer que le visage des compétiteurs n'est pas



enduit de corps gras (le faire essuyer par son coach) et qu'il n'a pas de pansement sur le visage ou le corps.

### La tenue de l'arbitre :

La tenue d'arbitrage est celle en vigueur au sein de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées

### LE CHRONOMETREUR :

Il chronomètre :

Les temps des reprises

Les intervalles de repos (minute de repos)

Le temps de retard sur l'enceinte de ou des combattants à la demande de l'arbitre.

Ce n'est qu'au commandement « Allez » de l'arbitre qu'il déclenche son chronomètre.

A chaque commandement « chrono » de l'arbitre Il arrête le chrono.

A la fin de chaque reprise il fait sonner le gong et déclenche le 2<sup>o</sup> chronomètre pour la minute de repos.

### LE JUGE :

Les juges 1 et 3 Vérifient les bandages, la tenue et l'équipement de chaque combattant avant le combat. Ils vérifient également la tenue des coaches. Chaque juge attribue, à l'issue de chaque reprise, et au commandement de l'arbitre des notes : 1 pt ,2 ou 3pts

1 point = Drapeau rouge ou bleu tendu vers le bas

Est attribué au compétiteur ayant démontré une efficacité légèrement supérieure à son adversaire.

2 points = Drapeau rouge ou bleu tendu à l'horizontale

Est attribué au compétiteur ayant efficacement dominé son adversaire et prit la plupart du temps l'initiative du combat.

3 points = Drapeau rouge ou bleu tendu vers le haut

Est attribué au compétiteur ayant largement dominé son adversaire sur toutes les formes techniques et tactiques.

En cas d'égalité à l'issue du combat, le vainqueur sera désigné par décision des juges au signal de l'arbitre. Drapeau rouge ou bleu levé vers le haut.

### Modalité de jugement :

Les critères essentiels de jugement en Karaté Light Contact sont le nombre et la précision des cibles atteintes avec contrôle, la variété des techniques et enchaînements employés et notamment l'utilisation équilibrée des pieds et des poings. La tactique et le contrôle parfait des touches sont des critères déterminant pour la victoire.

Il est souhaitable que les juges et l'arbitre n'officient pas les compétiteurs de leur ligue ou de leur département pendant la manifestation.

## ARTICLE 12 - RECLAMATIONS :

Les réclamations doivent être effectuées uniquement par le coach et adressées par écrit avant la fin de la manifestation au chef de tatami ; celles-ci seront notées sur le P.V de la manifestation. Dans le cas contraire toutes les réclamations seront déclarées non recevables.

Changement de décision :

Toute décision officielle est définitive et ne peut être changée à moins :

- que des erreurs intervenues en calculant les scores soient découvertes
- qu'il y ait des infractions évidentes au règlement

Situations non prévues au règlement :

Le responsable de l'arbitrage peut prendre toute décision pour faire face aux situations non prévues par le règlement.

## ARTICLE 13 - SERVICE MEDICAL :

Un service médical doit obligatoirement être présent pendant la manifestation, il interviendra sur l'aire de compétition à la demande de l'arbitre et statue sur la capacité du combattant à poursuivre la rencontre. Le service médical devra donner les soins en cas de besoin, tant aux combattants, qu'aux officiels et qu'aux spectateurs.

Il ne quittera la salle qu'une fois celle-ci totalement évacuée.

Le contrôle de l'aptitude médicale s'effectue en même temps que la pesée.

Le service médical peut examiner et soigner le combattant durant la minute de repos s'il le désire, ou à la demande de l'arbitre.

Dans le cadre de la prévention des hépatites et du sida, l'arbitre central ou le service médical doit interrompre la rencontre lorsque l'un des deux combattants présente une hémorragie importante.

Il est conseillé d'avoir un véhicule sanitaire ou d'avoir la présence de la sécurité civile, de façon à répondre aux besoins les plus urgents.

Le service médical a tous pouvoirs s'il juge qu'un participant est sous l'emprise d'alcool, de produits stupéfiants ou tous autres produits. Il le signalera au chef de tatamis qui engagera les procédures adaptées.

## **ARTICLE 14 - LE COACH :**

Les combattants peuvent avoir un coach positionné à l'emplacement réservé pendant le combat. Il doit être majeur, 1<sup>er</sup> Dan minimum et licencié. Il doit rester à la place qui lui est impartie durant le match.

Le nom des coaches sera fourni à l'enregistrement des combattants.

Le coach n'est pas autorisé à pénétrer sur l'aire de compétition pendant les rounds, ni à communiquer, se plaindre ou faire des remarques désobligeantes aux juges et à l'arbitre.

Il devra être en survêtement et baskets, sans port de casquette, signe religieux, politique, etc.

Le mauvais comportement du coach pourra entraîner des pénalités pour le combattant qu'il assiste.

Le coach a le droit de :

Jeter l'éponge en reconnaissance de la défaite de son combattant

Déposer une réclamation par écrit qu'il remettra au chef de tatamis après la proclamation de la décision qu'il conteste.

## **ARTICLE 15 - L'ORGANISATEUR /OBLIGATIONS :**

L'organisateur est responsable de la présence du service médical. La présence d'une unité d'urgence d'évacuation (croix rouge) munie d'un matériel de réanimation, ainsi que d'un véhicule sanitaire est souhaitable.